

COMMUNIQUÉ

AVERTISSEMENT DE NEIGE ET POUDRERIE EN VIGUEUR DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC LE BAC ET LE GAA INVITENT LES AUTOMOBILISTES À LA PRUDENCE

Montréal, le 2 mars 2007 – À trois semaines de l'arrivée du printemps, Dame nature nous rappelle que l'hiver n'est toujours pas terminé. La neige et la poudrerie rendent les conditions routières difficiles. Le Bureau d'assurance du Canada et le Groupement des assureurs automobiles invitent les automobilistes à minimiser leurs déplacements et à conduire prudemment s'ils doivent prendre la route.

Vous affrontez la tempête ? Soyez prudent !

Si vous devez sortir malgré la tempête, adoptez une conduite sécuritaire et observez ces règles élémentaires :

- déneigez et dégivrez votre véhicule
- vérifiez l'état de vos essuie-glaces de même que le niveau de lave-glace
- ajustez les rétroviseurs qui auraient pu être déréglés lors du déneigement de votre véhicule
- gardez une distance sécuritaire avec le véhicule qui vous précède

Vous êtes victime d'un accident avec blessés ? Alerte les secours

Advenant un accident avec blessés – même légèrement – appelez immédiatement les services d'urgence. Il en est de même si vous endommagez des biens publics, comme un lampadaire, un garde-fou ou un arbre.

Vous êtes impliqué dans un accrochage sans blessé ? Utilisez le constat amiable !

S'il n'y a pas de blessé, ayez le réflexe de déplacer votre véhicule sur le bord de la route : vous pourrez ainsi remplir le constat amiable tout en évitant de gêner la circulation.

Le constat amiable est la façon la plus simple et rapide d'identifier les parties impliquées dans l'accident et d'en décrire les circonstances. Un constat bien rempli facilitera le règlement du sinistre auprès de votre compagnie d'assurance.

Vous n'avez pas de constat dans votre coffre à gants ? Commandez le vôtre dès maintenant !

Procurez-vous gratuitement votre exemplaire du constat amiable en communiquant avec un agent du Centre d'information sur les assurances au 514-288-4321 ou sans frais au 1-877-288-4321 ou encore en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

À propos du BAC et du GAA

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association nationale regroupant la majorité des assureurs de dommages au pays.

Le Groupement des assureurs automobiles est l'association qui regroupe tous les assureurs autorisés à pratiquer l'assurance automobile au Québec.

-30-

Source : Alexandre Royer
Conseiller en affaires publiques
Téléphone : (514) 288-1563 poste 232 / Cellulaire : (514) 953-0828